

La loi de finances pour l'année budgétaire 2016 de l'Etat du Niger approuvée par le Parlement

Soumis par lawan le mer, 11/11/2015 - 13:40

Par [Agence Nigérienne de Presse](#) [1]

novembre 11, 2015

NIAMEY, 11 Nov. (ANP) – Les parlementaires nigériens, en session ordinaire, viennent d'adopter ce mercredi 11 novembre, après avoir examiné 48 heures durant, la loi de finances pour l'année 2016 déterminant le budget général de l'Etat du Niger, arrêté en recettes et en dépenses à quelque 1.786.128.517.216 F CFA, en hausse de près de 4% par rapport à celui de 2015.

C'est par 62 voix pour et 19 contre que les députés présents à l'hémicycle ont approuvé la proposition du gouvernement nigérien en matière de prévisions budgétaires pour l'année 2016.

Selon les explications données, ce budget 2016 de l'Etat du Niger est bâti sur des prévisions constituées des recettes fiscales, des recettes non fiscales et des recettes exceptionnelles, évaluées à un montant de 1.091,35 milliards FCFA en 2016 contre 1.031,57 milliards FCFA en 2015. Elles représentent 59,52% des prévisions totales des recettes du budget.

Quant aux recettes extérieures, elles s'élèvent à un montant de 742,29 milliards FCFA, représentant donc 40,48% des prévisions budgétaires totales.

Relativement aux dépenses prévues par ce budget général, elles sont constituées par la dette publique dont les prévisions de crédits passent de 108,27 milliards FCFA en 2015 à 136,02 milliards FCFA en 2016, les dépenses de personnel évaluées à 245,80 milliards en 2016 contre des prévisions de 229,05 milliards FCFA en 2015, celles de fonctionnement prévues pour un montant de 133,21 milliards FCFA en 2016 contre 142,67 milliards FCFA en 2015.

Enfin, les subventions et autres transferts courants qui passent de 208,47 milliards FCFA en 2015 à 241,58 milliards FCFA en 2016, alors que les dépenses d'investissements qui seront exécutées par l'Etat, passent de 1.044,02 milliards FCFA en 2015 à 1.077,02 milliards FCFA en 2016, soit une augmentation de 33,30 milliards FCFA correspondant à 3,16%.

Ces dépenses, a précisé le ministre des Finances, Saïdou Sidibé lors de la présentation solennelle de ce budget devant le Parlement le 13 octobre dernier, sont constituées par des investissements effectués sur fonds propres de l'Etat et sur les ressources extérieures ainsi que des dépenses fiscales prises en charge par l'Etat.

Enfin, l'architecture de ce budget prévoit l'ouverture, au titre des comptes spéciaux du Trésor, d'un montant de 18,06 milliards de FCFA et, en annexe, une dotation globale du budget de l'Assemblée Nationale et ses organes.

Ce budget, indique-t-on, est conçu pour prendre en compte les objectifs de développement du Niger, principalement des réponses aux souffrances des populations et la prise en compte des défis sécuritaires.

image not found
http://www.anp.ne/sites/anp.dd/files/main/articles/assemblee_nationale_2015_1.jpg



[2]

Tags:

[Niger](#) [3]

[Parlement](#) [4]

[Finances](#) [5]

[Afrique](#) [6]

Choisir un pays:

[Niger](#) [7]

[Lettre d'information de l'ANP](#) [8]

Source URL (modified on 11/11/2015 - 13:40): <http://www.anp.ne/?q=article/la-loi-de-finances-pour-l-annee-budgetaire-2016-de-l-etat-du-niger-approuvee-par-le>

Liens

[1] <http://www.anp.ne/?q=profile/agence-nigerienne-de-presse>

[2] http://www.anp.ne/sites/anp.dd/files/main/articles/assemblee_nationale_2015_1.jpg

[3] <http://www.anp.ne/?q=tags/niger>

[4] <http://www.anp.ne/?q=tags/parlement>

[5] <http://www.anp.ne/?q=tags/finances>

[6] <http://www.anp.ne/?q=continents/afrique>

[7] <http://www.anp.ne/?q=pays-du-monde/niger>

[8] <http://www.anp.ne/?q=newsletter/lettre-d-information-de-l-anp>